

COMPTE RENDU DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DE MORNAC

L'an deux mille dix-huit et le douze novembre à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MORNAC , dûment convoqué s'est réuni.

Convocation du 6 novembre 2018

PRESENTS : LAURENT Francis, DESMORTIER Isabelle, DEMARLY Philippe, BINCHET Jean Pierre, COHORT Denise, GUENOLE Nicole, RIPPE Josette, VIOLLET Nathalie, MARSAT Guillaume, DA SILVA Pascal, DUMAS DELAGE Didier, BECARD Sophie, SEGUINOT Thomas, BOUQUET Gérard, AUDOIN Nadine.

ABSENTS EXCUSES : LABBE Nadine (Pouvoir à DEMARLY Philippe), CHARTIER Nadège (Pouvoir à BINCHET Jean Pierre).

Isabelle DESMORTIER a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu des séances du 8 et 22 octobre 2018 ;**
- **Finances :**
 - **demande de subvention ;**
 - **demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables ;**
 - **Lotissement du Petit Mairat : autorisation à Monsieur le Maire pour signer la charte de reconstitution de l'offre de logements du GrandAngoulême ;**
 - **Repas des aînés : proposition du CCAS ;**
 - **Banque alimentaire ;**
 - **Ressources Humaines : date de réunion du jury de recrutement 11/12/2018 ;**
 - **Lotissement du Petit Mairat : point sur le déroulement du recrutement de la maîtrise d'œuvre ;**
 - **SEMEA : proposition de contrat d'entretien incendie.**

1er Point : Approbation du compte-rendu des séances du 8 et 22 octobre 2018 :

Adopté à l'unanimité

2ème Point : Finances :

-demande de subvention :

La maison familiale de TRIAC LAUTRAIT, centre de formation par alternance et apprentissage, sollicite la collectivité pour obtenir une subvention.

Vote contre à l'unanimité.

Grand Angoulême Athlétisme (G2A) sollicite de la même manière la commune pour obtenir un accompagnement financier.

Vote pour une subvention de 700€ à l'unanimité.

-demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

La direction générale des finances publiques demande à l'assemblée de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables au motif que les récupérations sont inférieurs au seuil de poursuite. Ces créances représentent un montant de 92.31 € et concernent des dettes de 2014-2015 et 2016. 6 foyers sont concernés.

Vote pour à l'unanimité.

3ème Point : Lotissement du Petit Mairat : autorisation à Monsieur le Maire pour signer la charte de reconstitution de l'offre de logements du GrandAngoulême :

Par délibération du 9 juillet dernier, la collectivité s'était prononcée favorablement au lancement de l'opération de logements publics de reconstitution de l'offre de logements de GrandAngoulême. Douze logements sociaux sont concernés par le lotissement du Petit Mairat. A l'occasion d'une rencontre entre les différents partenaires (GA, l'ANRU...) une subvention exceptionnelle de près de 26 millions d'euros a été accordée au projet sur l'ensemble du territoire.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la charte.

Gaétan BISSIRIER indique que les logements du « Foyer » sont en vente et s'interroge sur le fait que les locataires pourraient être délogés. M LAURENT affirme que les locataires ne peuvent pas être délogés.

4ème Point : Repas des aînés : proposition du CCAS réuni en séance du 7 novembre 2018:

Le CCAS propose de passer l'âge pour participer au repas à 63 ans. Vote pour à l'unanimité.

En 2018, il y a eu autant de paniers garnis distribués que de repas servis.

Réflexion autour de l'âge d'obtention du panier : proposition de le passer à 75 ans.

M DEMARLY estime que cet âge est trop élevé.

Sophie BECARD dit qu'il faudrait offrir le panier aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Guillaume MARSAT fait remarquer que le repas est un lien social entre les personnes qui habitent la commune.

Le principe est compris par toute l'assemblée et l'âge pour le panier est passé à 75 ans.

5ème Point : Banque alimentaire :

La Banque alimentaire organise la collecte de produits le vendredi 30 novembre et le samedi 1^{er} décembre dans les supermarchés. A cette occasion, la commune prête à la banque alimentaire un camion et 2 tivolis.

6ème Point : Ressources Humaines : date de réunion du jury de recrutement 11/12/2018 :

Madame CHARTIER informe que le jury de recrutement pour le remplacement d'un agent partant en retraite se réunira le 11 décembre toute la journée en présence d'un agent du centre de gestion. Une pré-sélection des candidatures sera effectuée (convocation de 10 personnes). Le poste sera à pourvoir pour le 1er janvier 2019 pour un temps de travail de 21/35^{ème}. L'avis du comité technique pour la suppression et la création d'un poste d'adjoint technique territorial a été sollicité.

Gaétan BISSIRIER indique qu'un emploi de 21 heures est un emploi précaire.

Isabelle DESMORTIER mentionne qu'un autre poste de 17/35^{ème} n'est pas remplacé mais que l'ensemble des heures a été redistribué à d'autres agents afin de compléter leur temps de travail.

M DEMARLY demande si un agent travaillant dans la fonction publique territoriale peut travailler dans le secteur privé.

C'est possible sous certaines conditions : travail exercé et nombre d'heures.

7ème Point : Lotissement du Petit Mairat : point sur le déroulement du recrutement de la maîtrise d'œuvre :

Huit cabinets ont répondu à l'appel.

Suite à une réunion avec ATD 16 (assistance à maîtrise d'ouvrage), 3 candidats ont été retenus.

L'ATD 16 avait chiffré pour un montant de 39 840€ TTC.

Les 3 candidats retenus ont chiffré à 29 905€, 34 500€ et 34 889€.

Une réunion avec ATD 16 aura lieu le vendredi 16 novembre pour auditionner les candidats.

8ème Point : SEMEA : proposition de contrat d'entretien incendie:

Monsieur le Maire informe que ce contrat répond aux obligations qui incombent dorénavant du fait de l'évolution du règlement départemental incendie. Cette proposition prévoit que l'habituelle prestation d'entretien soit alternée annuellement avec la nouvelle prestation de pesage (mesure de la performance hydraulique), de façon à en rendre l'incidence tarifaire minimale. Il est rappelé que ces interventions, validées dans leur forme et leur tarification par GrandAngoulême, sont considérées comme annexes au contrat de délégation de service public (DSP) de l'eau et ne nécessitent donc pas pour la collectivité d'organiser une consultation au titre du Code de la commande publique.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote du fait de son mandat auprès de la SEMEA .

L'assemblée vote pour.

Divers :

Isabelle DESMORTIER rend compte des 2 conseils d'écoles.

Concernant l'école élémentaire, les effectifs s'élèvent à 136 enfants pour la rentrée 2018.

Concernant l'école maternelle, les effectifs sont de 71 enfants.

Un thème commun concerne les 2 écoles, la sécurité des enfants. Trop de parents ne respectent pas le stationnement et les voies de circulation aux abords du groupe scolaire. La gendarmerie est prévenue et va effectuer des contrôles.

Pour l'école maternelle, Gaétan BISSIRIER informe que des parents remettent le lundi la serviette sale de leur enfant dans la poubelle avec les serviettes propres. Isabelle DESMORTIER informe qu'elle va se renseigner et rappeler les consignes.

Un spectacle est offert par la municipalité aux enfants, le jeudi 20 décembre matin pour l'école maternelle et le jeudi 20 décembre après-midi pour l'école élémentaire.

Jean Pierre BINCHET indique qu'un nom doit être donné à la voie qui va de la rue de Bellevue au nouveau stade. L'assemblée s'accorde pour « rue du Petit Mairat ».

Concernant les stationnements gênants au Maine Queyrant, des zébras vont être matérialisés au sol et des panneaux « interdiction de stationner » installés.

Des voitures stationnent dans la rue du Champ de Penot alors que c'est interdit. A voir après la fin des travaux du parking de la salle omnisports.

Francis LAURENT informe qu'un médecin généraliste et un médecin psychiatre consultent le vendredi à la maison de santé de Mornac. Les rendez-vous sont pris à la maison de santé de Ruelle.

Pascal DA SILVA informe que les travaux du parking de la salle omnisports se déroulent bien.

M le MAIRE fait distribuer à tous les conseillers municipaux un récapitulatif concernant le coût d'entretien des bâtiments et les emprunts de la salle omnisports. Cette demande émanait de M DEMARLY Philippe.

M DEMARLY est étonné de découvrir ce document en même temps que tous les conseillers. M le MAIRE lui répond que tous les conseillers ont droit au même niveau d'information.

Concernant le coût d'entretien, il apparaît que celui de la salle omnisport est bien en deçà de celui de la salle des fêtes : sur 3 ans, le ratio par mètre carré s'élève à 37,30€ pour la salle omnisport et 91,28€ pour la salle des fêtes.

La séance est levée à 19h50.